



Madame la Ministre de la Culture
Madame Rima Abdul-Malak
Rue de Valois
75001 Paris

Paris, le 27 avril 2023

Madame la Ministre,

Ce courrier fait suite aux courriers du 7 avril 2021 et du 24 septembre 2022 adressés au ministère faisant état de l'importance de la cité-jardin de la Butte-Rouge comme jalon de l'histoire de l'architecture.

La Butte-Rouge constitue une réalisation remarquable du mouvement hygiéniste développé par le ministre Henri Sellier dans l'entre-deux-guerres. Il s'agissait de construire, dans un cadre agréable, sain et arboré, à proximité de Paris, des lieux où des familles à revenus modestes pourraient profiter d'un habitat convivial et de qualité. La cité-jardin la plus connue est celle de Suresnes, qui a su préserver l'essentiel de son esprit.

Aussi bien conservée, la Butte-Rouge a pour particularité supplémentaire d'abriter des immeubles dans l'esprit du Bauhaus, édifiés par les architectes Joseph Bassompierre, Paul Sirvin et André Arfvidson et Paul de Rutté, quand la plupart des cités-jardins sont seulement constituées de simples pavillons. De surcroît, le paysagiste André Riousse a su utiliser les déclivités du terrain de manière particulièrement habile, combinant visions lointaines et pénétrations de proximité de la nature au sein même des immeubles, sans oublier la qualité des petits jardinets bordant chaque rue.

Les nombreuses alertes lancées pour sa préservation ainsi que l'obtention du label « Architecture contemporaine remarquable » confirment, s'il le fallait, l'intérêt patrimonial de la Butte-Rouge mais ne lui apportent malheureusement aucune forme de protection. En témoigne l'approbation récente de la modification du PLU permettant la démolition de près de 85 % du bâti de la cité-jardin.

Ce nouveau document d'urbanisme n'entre pas seulement en totale contradiction avec l'unanimité des acteurs du patrimoine qui appellent à la préservation de la Butte-Rouge. Il va aussi à l'encontre de l'objectif de Zéro Artificialisation Nette prévue par le plan biodiversité et renforcé par la loi Climat et résilience en prévoyant la reconstruction des constructions actuelles sur une emprise élargie.



Soulignons en outre que les bâtiments historiques ont fait l'objet d'une campagne de rénovation énergétique dans les années 1990 avec remplacement des menuiseries et isolation par l'extérieur. Le bilan carbone de ces installations commençant à peine à devenir positif, les démolir reviendrait à créer une dette énergétique importante alors que de nombreux bâtiments sur le territoire de la commune s'avèrent pour leur part de véritables passoires thermiques, autrement plus urgentes à rénover.

De fait, l'impact environnemental du projet semble avoir été étonnamment peu pris en compte. Le parc abritant la cité-jardin de la Butte-Rouge s'inscrit dans la continuité immédiate du bois de Verrière, site protégé en tant que ZNIEFF, en particulier pour ses oiseaux, mais également site inscrit de la haute vallée de la Bièvre. La modification du PLU ne peut qu'affecter l'équilibre de ce territoire, la préservation de ses espèces menacées et la gestion de ses ressources naturelles. Dans ces conditions, aucune démolition ne paraît pouvoir être engagée avant le lancement d'une étude d'impact, y compris pour les îlots tests.

Pour toutes ces raisons, nous demandons que soit revu le projet d'évolution du site, en prenant en compte son aspect patrimonial, tant sur le plan architectural que paysager, afin que les différents services de l'État puissent œuvrer ensemble à sa sauvegarde.

A noter, nos homologues hors de nos frontières partagent nos préoccupations. Tous et toutes s'accordent pour rappeler l'importance de ce site qui, depuis sa création, a fait l'objet de nombreuses publications tant au niveau national qu'international. Le rapport du 9 mars 2023 de la fondation Europa Nostra est le dernier en date, il place la cité-jardin de la Butte-Rouge parmi les sites les plus menacés en 2022. Si les périls pesant sur cet ensemble devaient se confirmer et s'aggraver, une alerte serait lancée à l'échelle internationale.

Nous nous tenons, bien entendu, à votre disposition pour toute forme de rencontre ou d'échange que vous jugeriez utile afin de parvenir à un aboutissement satisfaisant de ce projet.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Éric Pallot
Président d'ICOMOS France

Paul Pérot
Membre expert Patrimoine du XXe siècle

Pièce-jointe : Couverture et quatrième de couverture de l'ouvrage d'Élise Guillerm *Une Cité-jardin moderne, la Butte Rouge à Châtenay-Malabry*, éditions Parenthèses, janvier 2022.

